



17ème législature

Question N° : 923	De M. Laurent Jacobelli (Rassemblement National - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Partenariat territoires et décentralisation		Ministère attributaire > Aménagement du territoire et décentralisation
Rubrique >intercommunalité	Tête d'analyse >Transfert de compétences à l'intercommunalité et conséquences	Analyse > Transfert de compétences à l'intercommunalité et conséquences.
Question publiée au JO le : 15/10/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024 Date de renouvellement : 04/03/2025		

Texte de la question

M. Laurent Jacobelli appelle l'attention de Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur le cas d'une intercommunalité qui acquiert une compétence ou qui absorbe une commune. Dans le cas où la compétence était gérée par la commune dans le cadre d'un budget annexe, il lui demande si les emprunts du budget annexe ou les excédents de celui-ci sont d'office transférés à l'intercommunalité ou si la commune peut conserver les excédents.